



# Analyse du régime actuel des voitures de société

Bruxelles, 7 décembre 2017

Xavier May (ULB-IGEAT)

# Définition

- Voiture de société : voiture mise à la disposition d'un travailleur par sa société ou son employeur et qui peut être utilisée pour des besoins privés  
→ exclut les véhicules de service et les véhicules des indépendants
- 2 catégories de bénéficiaires : les salariés et les dirigeants d'entreprise (statut d'indépendant)
- Faire la distinction entre une voiture de société et une voiture immatriculée au nom d'une personne morale (inclut aussi les voitures de service, les voitures de remplacement des garages,...)

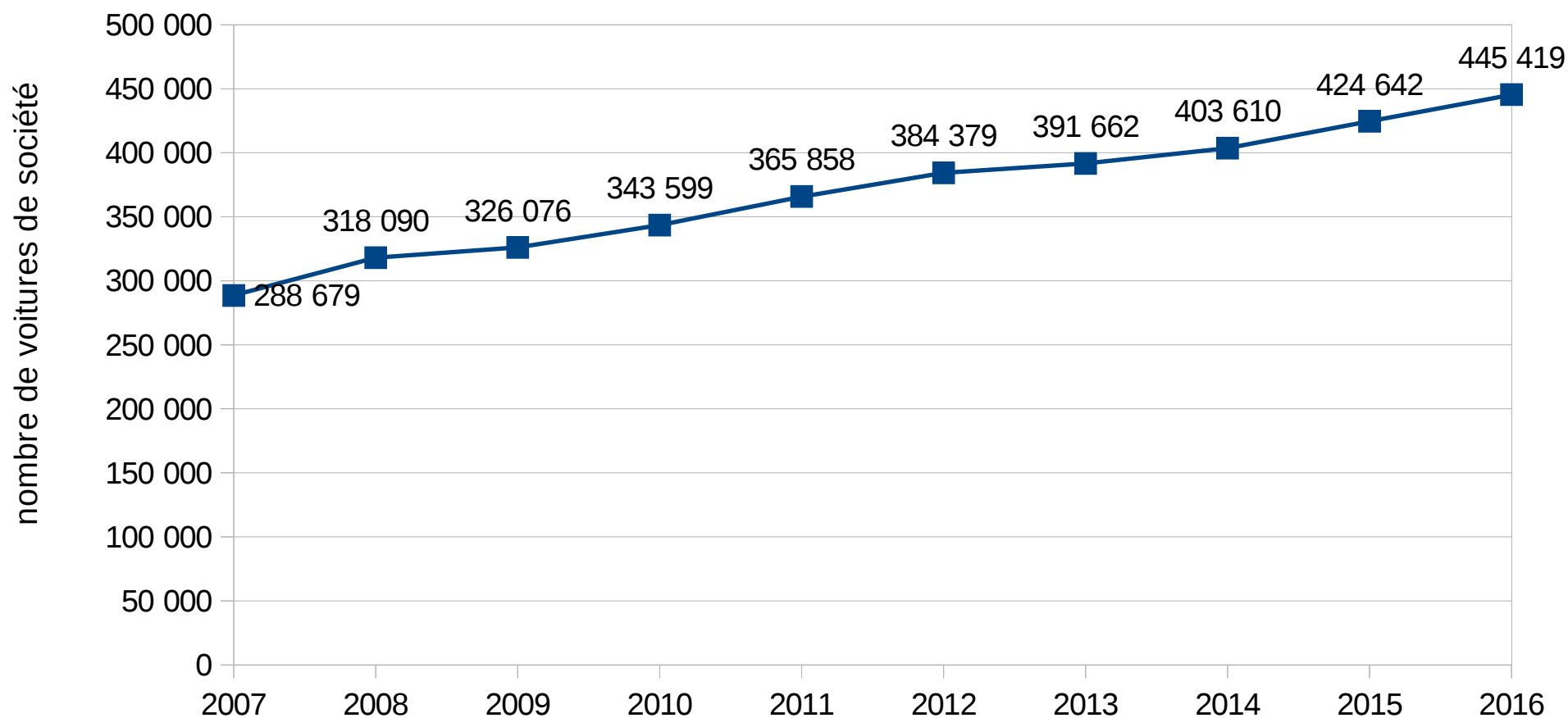
# Comment identifier une voiture de société ?

- Contribution de solidarité CO<sub>2</sub> pour les salariés  
UNIQUEMENT (pas pour les dirigeants d'entreprise)
  - Avantage de toute nature (ATN)
    - Usage privé d'une voiture de société est un avantage en nature qui doit être repris dans la déclaration fiscale (pour les salariés et les dirigeants d'entreprise)
    - ATN sur la voiture de société doit en principe être mentionné avec un code spécifique mais pas toujours le cas → ATN et nombre de voitures de société est sous-estimé
- impossible de connaître le nombre de voitures de société mise à la disposition des dirigeants d'entreprise

# Combien de voitures de société ?

- Pour les salariés (sur base des contributions de solidarité CO<sub>2</sub>)

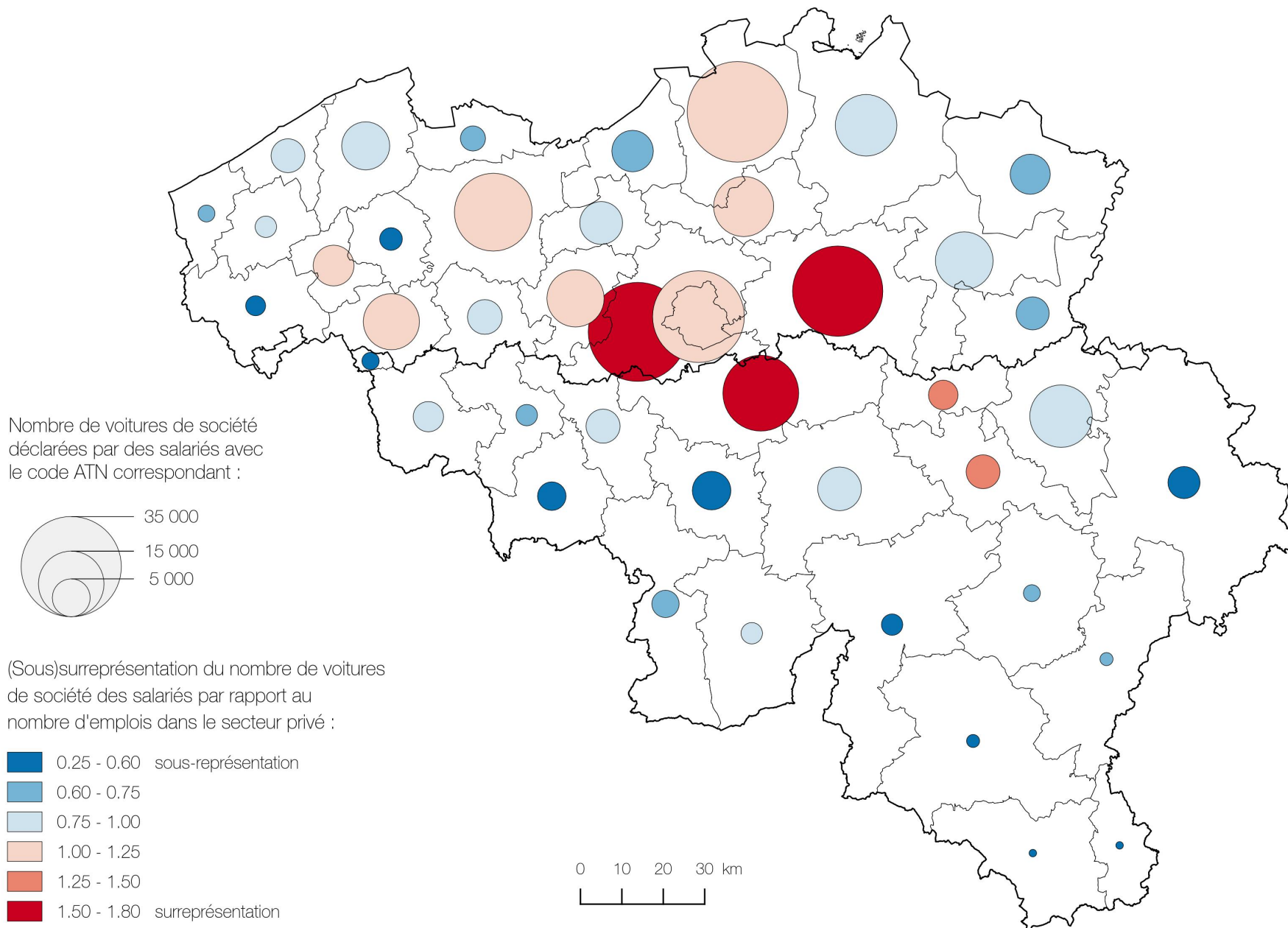
Évolution du nombre de voitures de société (pour les salariés)



# Combien de voitures de société ?

- Pour les dirigeants d'entreprise, il n'y a aucun inventaire exhaustif  
→ une fourchette d'estimation
  - Plus de 310 000 dirigeants d'entreprise en Belgique (2015)
  - En 2013, la base de données du SPF Finances compte 122 350 voitures de société pour les dirigeants d'entreprise (=MINIMUM)
  - Vraisemblablement 245 000 voitures de société MAXIMUM pour les dirigeants d'entreprise
  - Observateurs disent que 2/3 des dirigeants d'entreprise ont une voiture de société
- ⇒ ≈ 625 000 voitures de société en Belgique (2015)
- ≈ 13,5% des travailleurs ont une voiture de société
- ≈ 11% des voitures sont des voitures de société

# Lieu de résidence des bénéficiaires



# Évolution du régime des voitures de société

	2007	2016	2007-2016
Voitures de société des salariés	289 000	445 000	↗ 54%
Voitures au nom d'une personne morale (voitures de société, véhicules de service, voitures de locations...)	672 000	873 000	↗ 30%

→ Impossible de fournir des chiffres précis sur l'évolution du nombre de voitures de société mais la croissance est forte

# Cout/bénéfice pour le travailleur – l'employeur – l'état

- Comparaison voiture de société – voiture personnelle avec indemnité kilométrique forfaitaire
- Même profil de consommation pour la voiture de société et la voiture personnelle avec indemnité kilométrique
- Cout identique pour l'employeur après déductions fiscales
- Voiture de leasing moyenne : VW Passat 1,6L diesel Bluemotion (105g CO<sub>2</sub>/km, prix : 34 500€, ATN : 2155€)
  - travailleur marié, 1 enfant
  - taxe communale : 7%
  - salaire brut : 4500€ (13,92 périodes salariales)
  - kilométrage annuel : 30 000km
  - distance domicile-travail: 15 400 km (220 x 70 km)
  - déplacements professionnels : 3 300 km (220 x 15 km)
  - cout du leasing : 535 € (HTVA) sur 4 ans
  - impôt des sociétés : 33,99%
  - carte essence payée par l'organisation
  - prix du diésel : 1,1€ (HTVA)
  - consommation : 6 L/100km
  - indemnité kilométrique forfaitaire : 0,346€/km
  - prix de revient : 0,2747€/km (< Moniteur de l'automobile)
  - impôt sur les personnes physiques 2017 (revenus 2016)



# Cout pour l'employeur

	Voiture de société	Voiture propre
Salaire brut	62 640	70 157
Indemnité kilométrique forfaitaire		1 142
Contribution CO <sub>2</sub>	431	
Cotisations ONSS employeur 32 %	18 720	20 966
Leasing (HTVA)	6 420	
Frais de carburant (HTVA)	1 980	
TVA non récupérable (leasing + carburant)	1 147	
<b>Total charges brutes employeur</b>	<b>91 337</b>	<b>92265</b>
Déduction fiscale de l'indemnité kilométrique forfaitaire		-332
Déduction fiscale des couts salariaux	-27 654	-30 973
Déduction fiscale du cout de la voiture de société	-2 765	
<b>Charges salariales nettes employeur</b>	<b>60 918</b>	<b>60 960</b>

- Cout total de la voiture de société (TVAC, sans les déductions): 10 595€, déductions fiscales: 2 765€, cout réel de la voiture de société : 7 212€

# Bénéfice pour l'employé

	Voiture de société	Voiture propre	Gain
Salaire brut	62 640	70 157	
Avantage de toute nature (ATN)	2 155		
<b>Total salaire brut imposable</b>	<b>64 795</b>	<b>70 157</b>	
Cotisations sociales ONSS	-8 146	-9 123	
Impôt des personnes physiques	-20 640	-22 949	
Cotisation spéciale pour la sécurité sociale	-620	-620	
Neutralisation de l'avantage de toute nature	-2 155		
Indemnité kilométrique forfaitaire		1 142	
<b>Salaire net</b>	<b>33 234</b>	<b>38 607</b>	<b>-5 373</b>
Coût annuel de la voiture personnelle		-8 241	
<b>Salaire net "poche"</b>	<b>33 234</b>	<b>30 366</b>	<b>2 868</b>

- L'employé est taxé sur un avantage estimé à 2 155€ alors que l'employeur paie 10 164 € (TVAC) de location et de carburant

# Manque à gagner fiscal

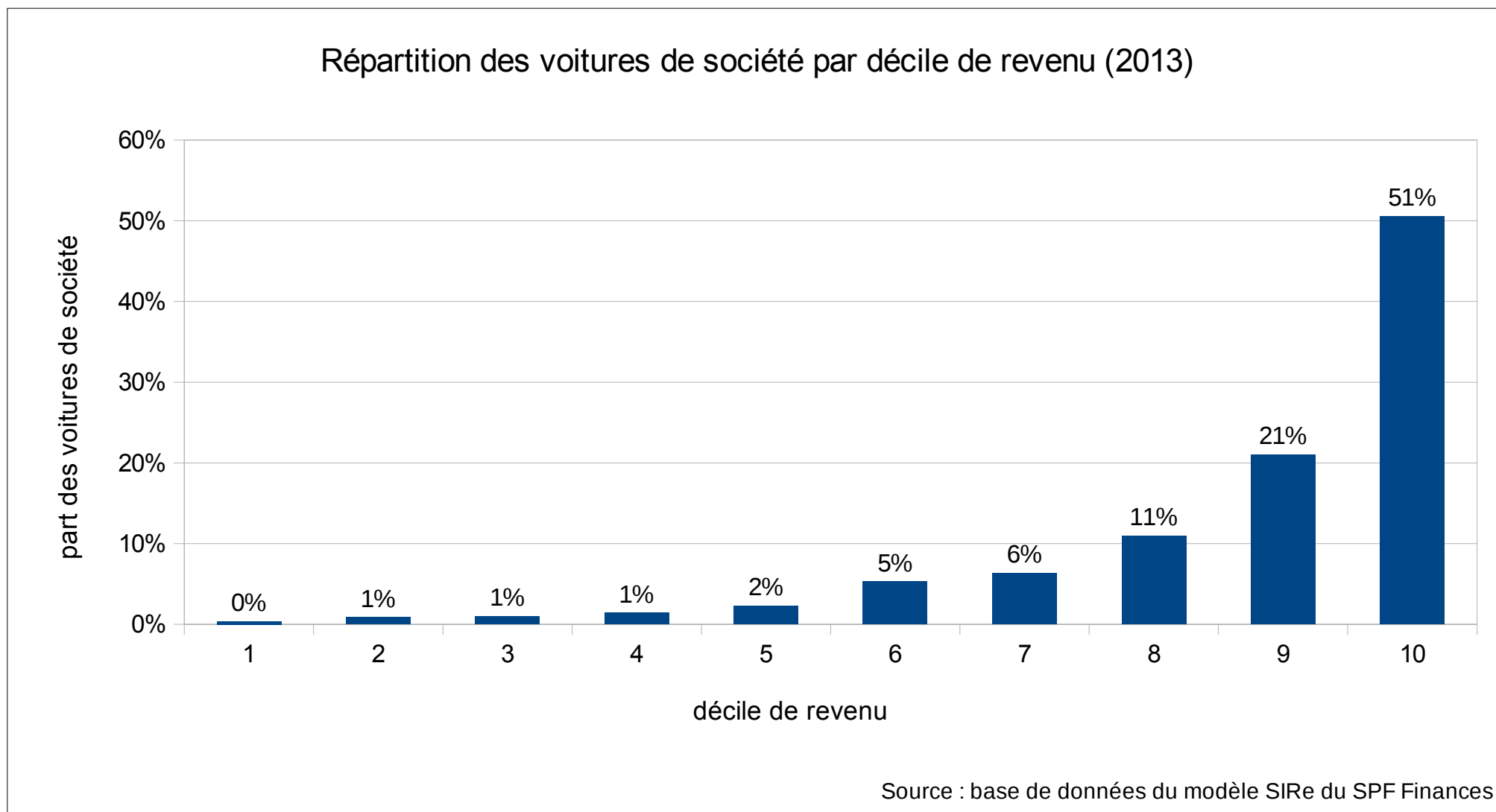
	Voiture de société	Voiture propre	Perte
Contribution CO <sub>2</sub>	431		
Cotisations ONSS employeur 32 %	18 720	20 966	
TVA non récupérable (leasing + carburant)	1 147		
TVA sur le carburant de la voiture propre		416	
Déduction fiscale de l'indemnité kilométrique forfaitaire		-332	
Déduction fiscale des couts salariaux	-27 654	-30 973	
Déduction fiscale du cout de la voiture de société	-2 765		
Cotisations sociales ONSS	8 146	9 123	
Impôt des personnes physiques	20 640	22 949	
Cotisation spéciale pour la sécurité sociale	620	620	
<b>Totaal</b>	<b>19 283</b>	<b>22 769</b>	<b>3 486</b>

- Estimation du cout fiscal du régime des voitures de société : 3 486€ x 625 000 ≈ 2 175 000 000€
- 3 autres études (OCDE, UE, IEW) citent des chiffres sensiblement plus élevés
- Ces résultats sont sensibles à l'estimation du prix de revient par km, aux kilomètres parcourus et au type de voiture de société

# Implications du régime des voitures de société

- Plus on parcourt de kilomètres privés (domicile-travail et déplacements personnels), plus la voiture de société est intéressante pour un travailleur
- Plus on fait de kilomètres professionnels, moins la voiture de société est avantageuse pour le travailleur
- Plus la voiture de société est chère, plus le régime des voitures de société est avantageux pour le travailleur et l'entreprise
- La carte carburant est particulièrement intéressante pour l'entreprise et le travailleur : pour 100€ de carburant offert au travailleur pour ses déplacements privés, l'employeur ne débourse que 70€
- La conversion de la voiture de société en cash est plus intéressante que les chiffres souvent avancés. Dans le cas présent, le travailleur pourrait recevoir 450€ par mois en cash
- L'avantage de toute nature sous-estime fortement la valeur réelle de l'avantage pour le travailleur (cout annuel de la voiture : 10 164€, avantage de toute nature : 2 155€)

# Équité fiscale du régime des voitures de société



- Le régime des voitures de société concerne essentiellement les plus hauts revenus

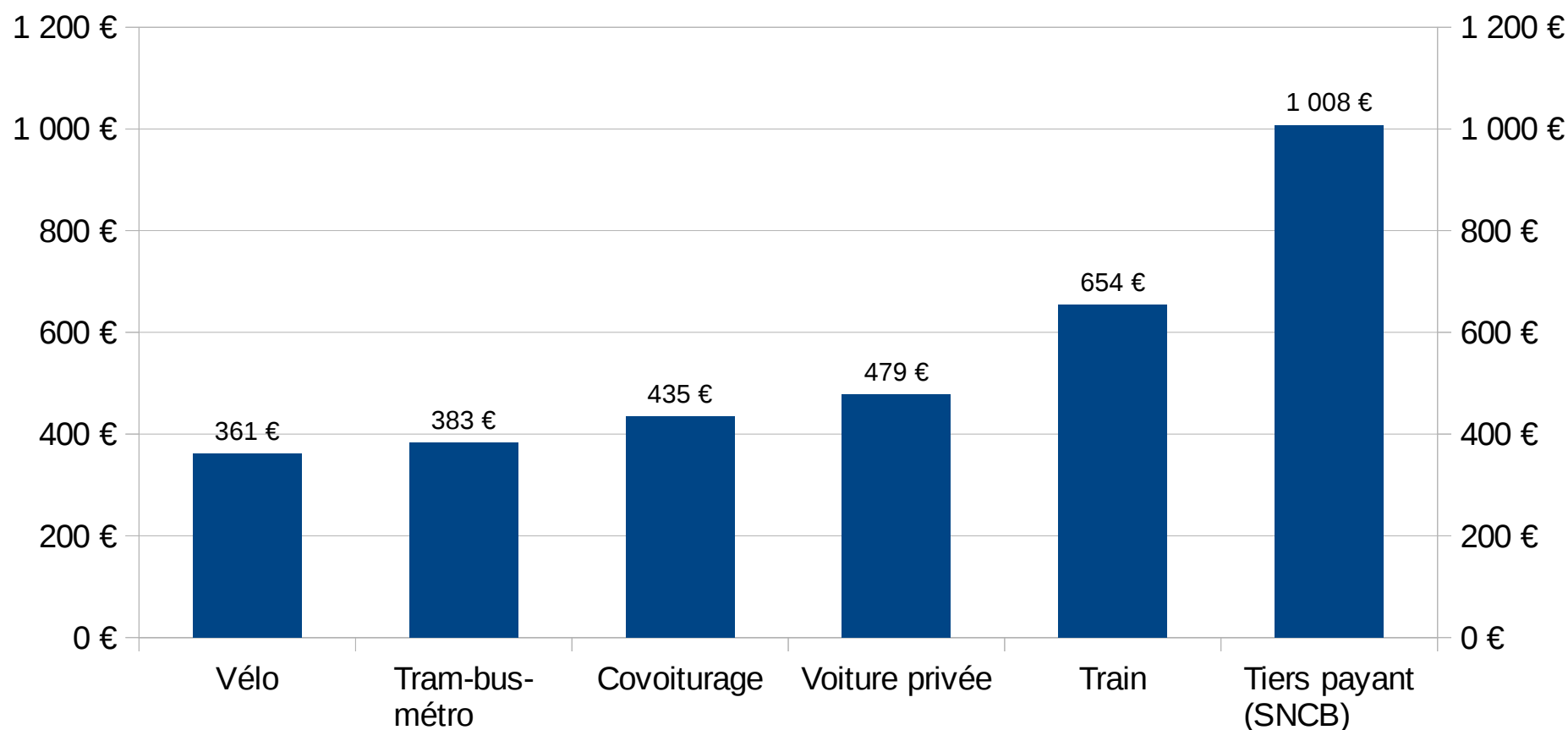
# Équité fiscale du régime des voitures de société

- Problème d'équité horizontale : niveaux de taxation différents selon que l'on soit payé en cash ou en nature (impôt des personnes physiques et cotisations sociales)
- Problème d'équité verticale : régime des voitures de société réduit la progressivité de l'impôt (impôt des personnes physiques et cotisations sociales)
- Les dirigeants d'entreprise paient moins de taxes que les salariés car ils ne paient pas de cotisation de solidarité CO<sub>2</sub>
- 2 mécanismes posent particulièrement question :
  - La carte carburant est une taxation négative : 100€ donné au salarié pour ses déplacements privés coutent 70€ à l'employeur
  - Plus la voiture de société est chère, plus le régime est avantageux : si on double la valeur de la voiture, on double la taxe sur l'avantage de toute nature (ATN)

# Comparaison avec les autres modes de transport

- Les interventions de l'employeur pour les autres modes de transport couvrent uniquement les déplacements domicile-travail

Interventions de l'employeur dans les déplacements domicile-travail



# Conclusions

- Nombre de voitures de société inconnu mais en forte progression
- La voiture de société est intéressante pour le travailleur et l'organisation mais entraîne un manque à gagner fiscal considérable et en croissance
- Le régime des voitures de société pose de sérieuses questions en matière d'équité fiscale
- Pour le travailleur, le régime des voitures de société est avantageux parce que l'ATN est très faible par rapport à sa valeur réelle et que cela réduit les cotisations sociales
- Pour l'organisation, le régime des voitures de société est profitable grâce à la très faible cotisation de solidarité CO<sub>2</sub> (à la place des cotisations sociales employeur) ; pas de cotisation pour les dirigeants d'entreprises
- Le régime des voitures de société est un incitant à acquérir des véhicules de gamme plus élevée et à parcourir davantage de kilomètres
- L'indemnité kilométrique favorise ceux qui font beaucoup de kilomètres professionnels et qui roulent dans un véhicule économique